

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

CAHIER DES CHARGES

Représentant du pouvoir adjudicateur

Madame Le Maire de Pleyben

Objet du Marché



**Mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage
pour la passation d'un marché public de
renouvellement du réseau d'eau potable
et analyse des canalisations de Pleyben**

Article 1 – Objet du marché

Le présent marché a pour objet une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché public de consultation des entreprises :

- Renouvellement du réseau d'eau potable des rues de la Poste (260m) et Garz Maria (300m) renouvellement AC100 par PVC110 ou PVC 160
Rues de Traverse (85m) et Avenir (270m) renouvellement AC60 par PVC 97/110 ou PVC 110 (voir plan joint)
- Analyser et vérifier l'état des canalisations d'eaux pluviales et usées des mêmes rues
- Analyser et vérifier la séparation des eaux pluviales des eaux usées des habitations des mêmes rues.

En mission fixe :

La mission d'étude composée des éléments suivants :

- AVP : Les études d'avant-projet (analyse du réseau EU + EP)
- PRO : Projet (renouvellement du réseau EAP)
- ACT : L'assistance au maître de l'ouvrage pour la passation des contrats de travaux
- VISA : Vérification des plans d'exécution

En mission optionnelle le suivi de chantier une fois le contrat passé avec l'entreprise:

- DET : Direction de l'exécution des marchés (suivi travaux)
- AOR : Assistance à la maîtrise d'ouvrage pendant les opérations de réception

Article 2 - Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont :

- L'acte d'engagement et CCAP
- Le présent cahier des charges
- Le règlement de consultation
- Le Plan de situation
- Le Détail estimatif

Article 3 – Programme de la mission

3-1 Contenu de la mission de maîtrise d'oeuvre

En mission fixe :

La mission d'étude composée des éléments suivants :

- AVP : Les études d'avant-projet (analyse du réseau EU + EP)
- PRO : Projet (renouvellement du réseau EAP)
- ACT : L'assistance au maître de l'ouvrage pour la passation des contrats de travaux
- VISA : Vérification des plans d'exécution

En mission optionnelle le suivi de chantier une fois le contrat passé avec l'entreprise:

- DET : Direction de l'exécution des marchés (suivi travaux)
- AOR : Assistance à la maîtrise d'ouvrage pendant les opérations de réception

3-2 Echanges avec la maîtrise d'ouvrage

- Une réunion sera organisée au démarrage de la mission afin de formaliser au mieux la commande et les conditions de réalisation de l'étude.
- Chaque élément de l'étude sera présenté au maître d'ouvrage au cours d'une séance de travail.

Article 4 – Délai d'exécution

Les délais d'exécution sont à renseigner dans l'acte d'engagement de la future entreprise sélectionnée.

Article 5 – Coût d'objectif

Le coût d'objectif est à fixer par le B.E

Article 6 – Prix

Les prix unitaires et forfaitaires figurant au détail estimatif sont fermes non actualisables.
Les délais de mandatement sont fixés à 30 jours.

A _____ Le ____/____/____

Signature de l'entreprise Cachet de l'entreprise